

## **SAUVONS LA ROCHEFOUCAULD**

Association loi de 1901

Siège social : 14 avenue du Général Leclerc 75014 Paris

Mail : [SauvonsLaRoche foucauld@gmail.com](mailto:SauvonsLaRoche foucauld@gmail.com)

<https://www.facebook.com/SauvonsLaRoche foucauld>

Paris, le 5 février 2020

### **Questions aux candidats aux élections municipales de Paris sur l'avenir du site La Rochefoucauld.**

Mesdames et Messieurs les candidats,

L'association Sauvons La Rochefoucauld souhaite connaître l'avis des principaux candidats à la mairie de Paris et têtes de liste du 14ème arrondissement concernant l'avenir du site de l'ex-hôpital La Rochefoucauld.

Celui-ci appartient aujourd'hui à l'AP-HP qui devrait le mettre en vente durant la prochaine mandature.

Afin que les citoyens du 14ème arrondissement aient la meilleure information possible avant le scrutin, nous vous remercions de bien vouloir répondre par écrit aux quatre grandes questions suivantes, avec les **validations des candidats à la mairie de Paris et têtes de liste du 14ème**.

N'hésitez pas à développer vos réponses sur plusieurs pages si nécessaire.

Merci de nous faire parvenir vos réponses à notre adresse email : [SauvonsLaRoche foucauld@gmail.com](mailto:SauvonsLaRoche foucauld@gmail.com) au plus tard **début mars 2020**.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Rémi Bouton, 06 20 40 58 08, président de l'association Sauvons La Rochefoucauld.

Merci de votre contribution à une meilleure information des parisiens.

Réponses de la liste Paris En Commun 14ème,  
menée par Carine PETIT

**1 - Quel rôle pensez-vous avoir en tant que maire de Paris/maire d'arrondissement ou simplement conseiller sur ce dossier ? Pensez-vous profiter de la cession du site par l'AP-HP pour mener des actions telles que :**

*- achat du site par la ville dans son entier ? Pour certaines parties ?*

En qualité de Maire, je me suis fortement mobilisée pour que la Ville étudie un rachat de l'ensemble du site auprès de l'AP-HP comme cela a été fait pour le site de l'ancien Hôpital Saint-Vincent-de-Paul. L'acquisition publique du foncier garantit la maîtrise du projet ainsi que la préservation environnementale et patrimoniale. Ce rachat permet également de s'assurer que l'aménagement projeté ne vise pas la spéculation foncière. Avec ma majorité municipale, nous avons d'ailleurs voté un vœu en Conseil d'arrondissement, adopté ensuite en Conseil de Paris en juillet 2019 afin de clarifier auprès de l'AP-HP cette volonté de maîtrise publique du site. L'APUR a été depuis missionnée pour conduire une étude urbaine, qui nous permettra de définir correctement la valeur du site sans surestimer ses capacités de constructibilité.

*- appel à des financements de la région, de l'État, du privé dans le cadre d'un partenariat ?*

La Région pourra être sollicitée via son Établissement Foncier afin de porter l'achat du site avant de le confier à un aménageur public, comme cela a été le cas à Saint-Vincent-de-Paul.

*- autre*

**2 - Parc, patrimoine et constructions éventuelles ?**

*- Quels seront vos critères concernant la protection du patrimoine et des espaces verts ? Souhaitez-vous construire ? Pourquoi faire ?*

Le site comprend un espace vert protégé de plus de 8 400m<sup>2</sup>, qui représente près de la moitié de la parcelle. Cet espace vert devra évidemment être préservé, c'est une obligation réglementaire, mais je souhaite également qu'il puisse être renforcé avec la plantation de nouveaux arbres et la création d'un corridor écologique entre l'avenue René Coty et la place Denfert Rochereau végétalisée.

Les qualités patrimoniales du bâtiment central devront être préservées et mises en valeur. Je conserverai évidemment ce bâtiment et lancerai un projet de restauration en lien avec l'architecte des bâtiments de France en m'appuyant sur une étude historique du site. Les bâtiments au nord de la parcelle et ceux situés à l'entrée du site côté avenue du Général Leclerc devront également être préservés et restaurés.

La possibilité de constructions nouvelles sera étudiée en surélévation du bâtiment de la Poste, tout en maintenant les chais qui ont une qualité architecturale. Le potentiel de construction dans la continuité de la barre du 8-10 avenue René Coty sur l'emplacement de l'ex-lingerie devra également être étudié.

Les surfaces créées devront être raisonnables à l'échelle du site afin de préserver le patrimoine, les vues et la végétalisation.

*- Souhaitez-vous augmenter la hauteur de bâtiments existants, comme notamment la Poste, sur l'avenue du général Leclerc ?*

Selon nous, le seul bâtiment qui pourrait faire l'objet d'une légère surélévation est celui de la Poste. Cela ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de maintien du bâti existant car la façade et les chais sont de qualités.

*- Préférez-vous ne pas construire afin de préserver le site dans son ensemble ?*

Je pense que pour faire vivre ce lieu et permettre une rénovation qualitative tant sur le plan architectural qu'en termes de programmation, il est souhaitable de dégager quelques surfaces constructibles en respectant la nature du site et de son espace vert. Ceci n'étant pas incompatible avec la préservation du site.

*- Voulez-vous conserver intact le parc de plus d'un hectare, voire y planter plus d'arbres ?*

Notre priorité est de conserver le parc en améliorant encore sa qualité paysagère et en augmentant sa surface par la création d'une trame verte allant de Denfert Rochereau à l'avenue René Coty. La plantation de nouveaux arbres paraît indispensable.

*- Souhaitez-vous ouvrir le parc au public ? Permettre une circulation piétonne entre les avenues du général Leclerc et René Coty ?*

L'ouverture au public du site est une priorité. C'est pour cela qu'en qualité de Maire, j'ai souhaité y faire installer la Forêt escargot afin que les riverains se réapproprient progressivement cet espace vert qui doit redevenir un véritable parc public. Je souhaite que soit étudiée la création d'une circulation piétonne allant de l'avenue René Coty à l'avenue du Général Leclerc. Cette traversée pourrait être envisagée seulement en journée afin de garantir la tranquillité du site.

### **3 - Quel projet avez-vous pour ce site ?**

*- Quels sont les critères qui vous feront choisir la destination qu'aurait l'ensemble du domaine, jardins et bâtiments ? Merci de préciser.*

Je souhaite que le site accueille avant tout un nouvel équipement culturel et artistique qui pourrait s'installer dans le bâtiment historique. La qualité de ce projet culturel, sa capacité d'ouverture sur le quartier et d'animation de l'ensemble du site constituera un critère fondamental dans le cadre de cette reconversion du site.

La préservation, l'amélioration et l'ouverture de l'espace vert constitueront avec l'enjeu patrimonial des critères tout aussi importants.

Enfin, le respect de l'histoire sociale du site, ouvert à tous, sera primordial dans le choix final.

Nous souhaitons que les travaux débutent dès le départ du commissariat qui occupera temporairement le site.

### **4 - Démocratie locale**

*- Avez-vous l'intention d'associer, à différents étapes de votre démarche, les habitants du 14<sup>e</sup>, voire les Parisiens, à la réflexion sur l'usage à donner à ce nouveau domaine ? Précisez comment.*

Les habitants du 14<sup>ème</sup> arrondissement, les riverains directs et tous ceux qui veulent contribuer seront associés à toutes les étapes du projet. Nous avons désormais une expérience riche de concertation dans l'arrondissement avec la mise en place de démarches innovantes qui ont été expérimentées sur d'autres projets, notamment le projet Saint-Vincent-de-Paul.

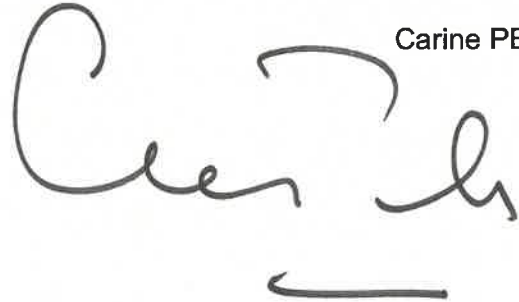
Nous souhaitons que la concertation débute le plus tôt possible afin de partager avec les riverains les priorités à donner au futur porteur de projet. J'ai déjà rencontré deux collectifs dont le vôtre et je me réjouis que des groupes d'habitants commencent dès maintenant à se structurer et à se mobiliser positivement pour participer à l'avenir du site. Sur le projet Saint-Vincent-de-Paul, nous avons créé un collectif d'organisation de la concertation (COC) avec les riverains déjà regroupés afin de définir et d'organiser avec eux les modalités de la concertation. Ce groupe a suivi toutes les étapes du projet depuis son commencement. Nous pourrions adopter la même méthode sur La Rochefoucauld.

Une concertation efficace doit permettre aux riverains :

- de participer dès la phase amont à la définition des priorités du projet
- de bien identifier les invariants et les étapes du projet pour permettre de l'enrichir
- de participer aux choix des différentes équipes de maîtrises d'œuvre et d'architectes. Cela peut se faire dans le cadre d'ateliers d'instruction participative des projets. Cette démarche a conduit sur le projet Saint Vincent de Paul de rédiger des « avis citoyen » pour chacun des concours d'architecte et de permettre la présence de riverains aux différents jurys.

Je souhaite que nous prenions le temps d'une concertation large et ouverte pour définir ensemble le futur de ce site patrimonial.

*A votre disposition,  
pour une rencontre*



Carine PETIT